



Communiqué – pour diffusion immédiate

Don d'un terrain de 150 k\$ pour ériger une résidence pour personnes âgées

LE MAIRE JEAN-MARC PELLETIER REFUSE LE PROJET PRÉSENTÉ ET INVITE LES CONSEILLERS INDÉPENDANTS À SOUMETTRE UN PROJET QUI SERVIRAIT MIEUX LES PERSONNES ÂGÉES DE BROSSARD

BROSSARD, le 26 novembre 2007 – Présentée et adoptée lors de la séance du conseil municipal du 19 novembre dernier, la proposition transmise à l'Office municipal d'habitation de Longueuil (OMHL) d'ériger un centre pour personnes âgées, sur un terrain fourni gracieusement par la Ville de Brossard, mérite d'être amendée afin de mieux servir les personnes âgées résidant dans la Ville de Brossard.

« L'intention d'établir une résidence pour personnes âgées, sur notre territoire, est tout à fait louable et s'inscrit dans mes engagements à appuyer les personnes âgées, à faible revenus, qui souhaitent continuer à vivre dans notre ville. Cependant, le projet adopté par le conseil municipal et proposant à l'OMHL d'ériger une résidence pour personnes âgées, sur un terrain fourni gracieusement par la ville, ne sert aucunement les besoins des personnes âgées à faible revenus de notre ville » a tenu à préciser M. Jean-Marc Pelletier, maire de la ville.

« Avant de prendre la décision d'annuler un tel projet, j'ai fait une enquête exhaustive auprès de citoyens de notre ville. Et les avis ont été unanimes: pas question de donner gratuitement un terrain de la ville à un organisme de Longueuil pour y ériger un centre d'hébergement pour personnes âgées, surtout si ce centre accueillera, en majorité, des résidents provenant d'autres villes de la région » d'ajouter M. Pelletier.

« La ville de Brossard dispose, encore à ce jour, d'une importante banque de terrains qu'elle peut revendre afin de financer des projets dans notre ville. Ce patrimoine a été constitué par les administrations précédentes, notamment par l'ancien maire de la ville M. Alphonse Lepage, un visionnaire qui a su, par la constitution de ce patrimoine, doter la ville d'actifs qui ont été utilisés notamment pour payer "comptant" notre hôtel de ville et notre bibliothèque municipale. Nous avons l'obligation, comme élus en poste aujourd'hui, de gérer ce patrimoine avec parcimonie et de nous assurer qu'il serve bien au développement de notre ville » a tenu à préciser M. Pelletier.

« Qui plus est, mon enquête a révélé le fait que, d'une façon générale, dans le cas de projets mis sur pied par l'OMHL, les villes ne contribuent pas financièrement ni d'aucune façon à de tels projets. Ces projets sont pris en charge par l'office qui acquiert des édifices existants, afin de les transformer en résidences pour personnes à faible revenus, ou qui acquiert des terrains en vue d'y ériger de nouvelles habitations, via le financement obtenu de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ou via les quote-parts versées par les municipalités de l'agglomération » de souligner M. Pelletier.

Le maire Jean-Marc Pelletier invite donc les conseillers indépendants majoritaires au conseil municipal à présenter une nouvelle demande à l'OMHL afin qu'elle serve d'abord et avant tout les besoins de nos personnes âgées. « Je serais ravi de supporter un tel projet si nous obtenions de l'OMHL des garanties à l'effet que ce centre accueillera, en priorité et en majorité, des personnes âgées établies sur le territoire de la ville de Brossard » a ajouté M. Pelletier en commentaire final.

Rappelons que la ville de Brossard contribue, sur une base annuelle, 1,3 M\$ à la Communauté métropolitaine de Montréal qui finance les offices d'habitation de la grande région de Montréal, notamment l'Office municipal d'habitation de Longueuil. De plus, la ville de Brossard contribue annuellement au financement de l'office via sa quote-part versée à l'agglomération de Longueuil.

Renseignements

M. Jean-Marc Pelletier, maire
Ville de Brossard
(450) 923-6325